

VŒUX DE L'ÉLÈVE :

En quelques lignes résumez votre projet scolaire et professionnel :

Comment avez-vous connu notre établissement ?

- Internet
- Journaux
- Par mon établissement
- CIO ou autres organismes
- Autres :.....

Signature du candidat :

Signature des parents :

PIECES A FOURNIR AVEC VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE

Aucune admission ne sera validée si le dossier est incomplet

- La photocopie des bulletins scolaires 2017-2018 du 1^{er} et 2^{ème} trimestre
- Une photo d'identité collée sur la première page
- La photocopie de la carte d'identité recto verso de l'élève né en France ou photocopie complète du livret de famille pour les élèves nés à l'Étranger.
- La photocopie complète du jugement de divorce ou de séparation (**OBLIGATOIRE**)

Si vous souhaitez une simulation de bourses nationales :

- L'avis d'imposition 2017 sur les revenus 2016 (pour le calcul)

Ces pièces sont à fournir pour l'étude du dossier

TARIFS 2018/2019 & Modalités de règlement
L.P.P.R. de l'Ain - Site de Nantua -

CLASSES	EXTERNE	DEMI-PENSIONNAIRE	INTERNE
2 ^{nde} Pro	10 mensualités de 90 €	10 mensualités de 157 €	10 mensualités de 227 €
1 ^{ère} Pro et Term	10 mensualités de 105 €	10 mensualités de 177 €	10 mensualités de 252 €

**Dans les tarifs indiqués ci-dessus
les périodes de stage et les vacances scolaires sont déjà déduites.**

- Les règlements s'effectuent par prélèvement automatique autour du 10 de chaque mois.
- Tout trimestre commencé est dû. Un changement de régime ne peut se faire qu'avant le début du trimestre et seulement une fois par an.
- Pour 2 enfants et + scolarisés au LPPR : réduction sur le coût de la scolarité de 5 %.
- Frais de gestion 53 € (frais de dossier + cotisation annuelle).
- Frais de demi-pension et internat annualisés (en cas de changement de régime, la facturation sera recalculée).

Par dérogation au délai de prévenance légale de 14 jours, l'établissement vous informe, en cas de modification du montant des prélèvements, sous un délai réduit à 6 jours avant l'échéance.

AUCUNE DEDUCTION NE SERA FAITE POUR LES REPAS NON PRIS

